

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

|   |   |
|---|---|
| <b>1.1 Identificateur de produit</b>  | 105653<br>Buff White Scratch Patch  |
| <b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b> | la réparation automobile  |
| <b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>                      | ITW Evercoat<br>a division of Illinois Tool Works Inc.<br>6600 Cornell Road<br>Cincinnati, OH 45242<br>513-489-7600 |
| <b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>   | CHEM TEL: +1-813-248-0593   |

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

|  |   |
|--|---|
| <b>Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008</b> | Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 1B<br>Cancérogénicité, catégorie de danger 1B<br>Liquides inflammables, catégorie de danger 3 |
|--|---|

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H340 - Peut induire des anomalies génétiques.  
H350 - Peut provoquer le cancer.

**Conseils de prudence** P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

équipement de protection des yeux/ du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

## Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

donnée non disponible

## 2.3 Autres dangers

donnée non disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

---

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

| Composant        | Concentration | N CAS     | (CE) No. 1272/2008                                    | M-Factor              | SCL                   |
|------------------|---------------|-----------|---|-----------------------|-----------------------|
| Stoddard solvent | 27,5          | 8052-41-3 | Asp. Tox. 1; H304<br>Carc. 1B; H350<br>Muta. 1B; H340 | donnée non disponible | donnée non disponible |

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

## SECTION 4: Premiers secours

---

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un médecin immédiatement. Garder la victime au chaud et au calme. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires, desserrer le col et la ceinture et effectuer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, il serait peut-être bon d'administrer de l'oxygène à condition que ce soit fait par un personnel compétent de préférence sur les conseils d'un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un médecin immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour selon les conseils du médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Après le rinçage initial, enlever les lentilles de contact et continuer de rincer à grande eau pendant 15 minutes. Se faire examiner et tester les yeux par un personnel médical.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Contact avec la peau</b>          | Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent Laver les vêtements avant de les remettre. |
| <b>Ingestion</b>                     | Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Ne provoquer le vomissement que sous la direction d'un personnel médical.                            |
| <b>Auto protection du secouriste</b> | donnée non disponible   |

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptôme** Voir la section 4.1

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note aux Docteur** Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Moyens d'extinction

**Suitable extinguishing media** Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume si c'est un liquide qui brûle, ce sont cependant des moyens pratiques d'éteindre l'incendie s'ils sont appliqués à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler. Gaz carbonique Produit chimique sec

**Agents d'extinction non appropriés** donnée non disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques d'incendie et / ou d'explosion** Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au-delà de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

**Produits de combustion dangereux** Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Méthodes et protection de lutte contre l'incendie** Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

#### Pour les secouristes

L'exposition au produit déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité. Des précautions supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le produit répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

donnée non disponible

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher qu'un déversement ne s'étende pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section VIII. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Récupérer et entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement en attendant l'évaluation de l'élimination appropriée de ce déchet. Couper les sources de l'ignition; y compris l'équipement électrique et les flammes. Interdire de fumer. Utiliser un absorbant inerte comme le sable ou la vermiculite. Placer dans conteneur fermé et correctement étiqueté.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

## SECTION 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Produit nocif ou irritant. Eviter tout contact et éviter de respirer le produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger. Utiliser une ventilation adéquate.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières incompatibles. Entreposer dans un endroit frais. Eloigner de la chaleur, des étincelles et d'une flamme. Entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

la réparation automobile

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### Des valeurs limites d'exposition professionnelle

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

| Nom chimique     | ACGIH TLV-TWA | ACGIH STEL            | IDLH                  |
|------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| Stoddard solvent | 100 ppm       | donnée non disponible | donnée non disponible |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Il n'existe pas de limites d'exposition pour les composants de ce produit. Utiliser une ventilation du gaz d'échappement locale ou autres contrôles techniques pour minimiser l'exposition et assurer un environnement confortable à l'opérateur. .

### Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

**Appareil de protection des yeux/du visage** Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protection latérales lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas porter de lentilles de contact. Wear splash-proof safety goggles if material could be misted or splashed into eyes. Porter des lunettes de sécurité si le niveau de poussière dépasse la limite d'exposition.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Aucune information disponible

**Autre protection cutanée** Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fuent pas et les replacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition lorsqu'on manie ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas disponible ou est insuffisant pour éliminer les symptômes. Observer un programme de protection respiratoire qui satisfait à la norme 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 à chaque fois que les conditions sur le lieu de travail justifient l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire. Une protection respiratoire peut être exigée en plus de la ventilation en fonction des conditions d'utilisation.

**Dangers thermiques** donnée non disponible

**Contrôles d'exposition environnementale** donnée non disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** pâte  
**Couleur** Buff White  
**Odeur** Aromatique  
**Seuil olfactif** donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

|  |   |
|--|---|
| pH   | Neutral   |
| point de fusion/point de congélation (°C)                  | -30   |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) | 220   |
| Point d'éclair   | 55  |
| Taux d'évaporation   | donnée non disponible   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                               | donnée non disponible   |
| <b>Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité</b>   |   |
| Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité       | 7   |
| Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité       | 1   |
| Pression de vapeur   | 1 mmHg @ 68 °F / 20 °C  |
| Densité de vapeur  | Plus lourd que l'air. Les vapeurs qui se dégagent de ce produit auront tendance à se déposer et s'accumuler au niveau du sol. |
| Densité relative   | 1,17  |
| Solubilité(s)  | Négligeable; 0-1%   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                      | 1.36  |
| Température d'autoinflammabilité                           | 210   |
| Température de décomposition                               | donnée non disponible   |
| Viscosité  | donnée non disponible   |
| Propriétés explosives                                      | donnée non disponible   |
| Propriétés comburantes                                     | donnée non disponible   |
| 9.2 Autres informations                                    | donnée non disponible   |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

|   |   |
|---|---|
| 10.1 Réactivité                           | donnée non disponible                         |
| 10.2 Stabilité chimique                   | Stable dans des conditions normales.          |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | donnée non disponible                         |
| 10.4 Conditions à éviter                  | Contamination                                 |
| 10.5 Matières incompatibles               | Agents oxydant forts                          |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux  | Gaz carbonique Oxyde de carbone Hydrocarbures |

## SECTION 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

## Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Corrosif/irritant pour la peau

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Des lésions oculaires graves ou d'irritation

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire/ cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

## Cancérogénicité

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

## Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité** donnée non disponible

### Données sur l'écotoxicité

| Chemical Name    | Numéro CAS | Toxicité pour Crustacés CE50           | Toxicité pour les algues CEr50 | Toxicité pour le poisson CL50     |
|------------------|------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | Aquatic EC50 (48h) Daphnée > 1000 ml/l |                                | CL 50 Aquatique (96h) > 1000 MG/L |

**12.2 Persistance et dégradabilité** donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée

**12.4 Mobilité dans le sol** donnée non disponible

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** donnée non disponible

**12.6 Autres effets néfastes** donnée non disponible

**12.7. Informations Complémentaires** donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Description des déchets pour produit usé** Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.

**Méthodes d'élimination** Eliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial.

**Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets)** donnée non disponible

## SECTION 14: Informations relatives au transport

---

### Transport terrestre:

**14.1 Numéro ONU:** donnée non disponible

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** donnée non disponible

**14.4 Groupe d'emballage:** donnée non disponible

### Transport aérien:

**14.1 Numéro ONU:** donnée non disponible

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** donnée non disponible

**14.4 Groupe d'emballage:** donnée non disponible

### Transport par mer:

**14.1 Numéro ONU:** donnée non disponible

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** donnée non disponible

**14.4 Groupe d'emballage:** donnée non disponible

**14.5 Dangers pour** aucun



# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

## l'environnement:

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** donnée non disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** donnée non disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

---

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Nom chimique                                 | EINECS | SVHC |
|--|--------|------|
| Stoddard solvent                             | Y      | N    |
| Solvent Naphtha (petroleum), light Aliphatic | Y      | N    |

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** donnée non disponible

## SECTION 16: Autres informations

---

### Date de révision:

**Abréviations clés ou acronymes utilisés:** donnée non disponible

**Références et sources de documentation pour les données clés:** donnée non disponible

**Liste du texte complet des Positions H en section 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H340 - Peut induire des anomalies génétiques.

H350 - Peut provoquer le cancer.

### Conseils de prudence

#### Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

|                    |  |
|--------------------|--|
|                    | <p>P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> |
| <b>Réponse</b>     | <p>P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.</p>   |
| <b>Stockage</b>    | <p>P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.</p> <p>P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p>  |
| <b>élimination</b> | <p>P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.</p>   |

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation